

ABATTOIRS DE THANH-HOA (Nord-Annam)

Thanh-Hoa
(*L'Avenir du Tonkin*, 23 janvier 1907)

L'adjudicataire de l'abattoir de la ville de Thanh-Hoa a déclaré à la police que le 14 et vers 9 heures du matin, il avait aperçu une femme qui vendait de la viande de bœuf ne portant pas le cachet de l'abattoir. Cette femme interrogée avait déclaré l'avoir acheté chez un boucher nommé Phu. Cet individu tue clandestinement des animaux pour la boucherie, il fait perdre la taxe d'abattage à l'adjudicataire et porte un grand préjudice aux bouchers de la ville en vendant à bas prix de la viande non soumise à la visite du vétérinaire. Nguyễn-thi-Tao, marchande d'aliments, déclare avoir acheté un panier de viande de bœuf pour 1 p. 80 au boucher Phu. En passant rue Mandarine, le fermier de l'abattoir l'avait arrêtée. Nguyễn-van-Giac, dit Phu, prétend qu'il a l'autorisation du quan huyên de Dong-Son pour abattre des animaux chez lui : qu'il habite en dehors de la ville et le fermier de l'abattoir n'a nul droit pour lui faire payer la taxe d'abattage.

LA FOIRE DE THANH-HOA
(*L'Avenir du Tonkin*, 24 octobre 1935)

.....
Le concours agricole aura aussi un très gros succès. La race bovine locale est très prisée par les « nhaqués ». Elle est d'ailleurs fort appréciée par les bouchers d'Hanoï qui, à chaque grand marché, viennent se ravitailler en viande de boucherie. Le Thanh-Hoa a ainsi exporté sur le Tonkin en 1934 plus de sept milles bêtes à cornes.

ANNAM
Service vétérinaire
(*L'Avenir du Tonkin*, 26 mai 1936)

.....
En 1933, sont sortis sur le Tonkin, en provenance de Thanh-hoa et de Vinh, 6.886 buffles et 10.634 bœufs.

.....
Les mouvements de transit de province à province ont été assez faibles, dirigés de : Thanhhoa sur Hatinh : 40 buffles

THANH-HOA
CONCOURS DE BÉTAIL

BOUVERIE MODÈLE DE NÔNG-CÔNG
(L'Avenir du Tonkin, 17 novembre 1937)

Le 11 novembre, dans Thanh-hoa pavoisé, se tint un concours de bétail. Jusqu'ici, il faut bien le reconnaître, les bons *nhàqués*, par défiance instinctive, nourrissaient quelque prévention contre ces sortes de concours. En voyant les officiels les stimuler à conduire au chef-lieu leurs plus belles têtes de bétail, certains s'imaginaient que l'Administration s'efforçait de rassembler ainsi les plus beaux spécimens du cheptel provincial dans le but de les acquérir, par pression plus ou moins ouverte, aux plus bas prix. Détrompés à la longue, ils avaient, cette fois, répondu nombreux à l'invitation et, dès la veille et l'avant-veille du jour fixé pour le concours, on pouvait voir, sur toutes les routes convergeant vers la ville, bœufs, vaches, taureaux, buffles, tenus en laisse, s'acheminer lentement.

Est-ce à dire que, dans le parc aux bestiaux désigné, le concours groupa, ce jour-là, tous les beaux spécimens bovins et bubalins de la province ? Non, assurément ; et nous connaissons quelques échantillons aussi beaux que ceux qui furent primés, mais que, par inertie ou appréhension des ennuis à essayer en cours de trajet, les propriétaires gardèrent chez eux.

Compte tenu de ces abstentions, et de l'illusion d'optique qui, en présence d'une exposition d'animaux, tous remarquables, porte à sous-estimer l'ensemble, il faut bien reconnaître que ce concours avait rassemblé un troupeau tout à fait apte à présenter un tableau aussi véridique que possible de l'état du cheptel bubalin et bovin de la province.

Soigneusement préparé, par M. Juge, vétérinaire-inspecteur local, qui, en personne ou par ses auxiliaires, avait parcouru les diverses circonscriptions, indiquant aux éleveurs celles de leurs bêtes susceptibles d'être primées, ce concours fut un succès.

Il avait, d'ailleurs, été doté de prix encourageants : 10 piastres pour le premier, prix ; 25 piastres pour le deuxième ; et de nombreux prix de 10 piastres pour chacune des variétés d'animaux exposés (sauf erreur sur ces chiffres, car nous citons de mémoire, le palmarès n'ayant pu encore être publié).

Le jury se composait de trois inspecteurs vétérinaires : MM. Gillon, Vaucel et Juge, celui-ci étant encore et les deux premiers ayant été en service dans la province. Deux colons leur avaient été adjoints.

Comme il convenait, les buffles étaient examinés en deux catégories : le buffle de la Moyenne-Région (des Châu-Muong), à robe blanche ou noire, aux formes trapues, ramassées, au muflé caractéristique, animal de trait vigoureux et prudent, utilisé pour le traînage en forêt des bois en grume et plateaux de *lim* ; — et le buffle de la plaine, que tout le monde connaît, et dont on peut dire, parodiant la célèbre définition du cheval par Buffon : « La plus noble conquête que l'Annamite ait jamais faite est celle de cet indolent et placide animal, d'une sobriété extrême, qu'un enfant peut conduire, et qui patauge avec son maître dans la boue des deltas ! »... On admira, entre autres, à cette exposition, un fort bel échantillon des buffles blancs de la région Muong.

Mais l'enseignement le plus précieux du concours fut, sans contredit, de faire ressortir, ce que les marchés décennaires des bestiaux avaient confirmé, du reste, depuis longtemps, à savoir l'exceptionnelle qualité des bœufs du Thanh-Hoa pour la viande de boucherie. Le bœuf primé n° 1 déposa plus de 100 kilogrammes de viande, poids vif, sur la bascule.

Le rayon des vaches laitières causa quelques surprises. Les Annamites, on le sait, ne demandent à leurs vaches que de fournir assez de lait pour la subsistance des veaux, et l'on trayait jusqu'à ces derniers temps, en cas de nécessité, moins volontiers une vache qu'une bufflesse. Aussi, la vache laitière de M. le Résident, préalablement enrubannée, emporta-t-elle le 1^{er} prix.

Un gros point noir à l'horizon. À ne juger que sur les apparences et d'après l'affluence des bovidés sur le marché municipal de la ville de Hung-hoa, lequel, trois fois

par mois, voit passer un millier de têtes de bétail environ, — et il est encore d'autres marchés inquiétants, sur d'autres points de la province ! — on serait tenté de conclure à une fécondité inépuisable de l'élevage en Thanh-hoa. Et pourtant, c'est un fait, constaté, avoué, le cheptel s'appauvrit. Qu'une épidémie, inondation, vienne décimer bœufs et buffles dans les provinces voisines, vite on a recours aux réservés du Thanh-hoa, et des sorties massives de bestiaux se font, d'ici, sur les provinces sinistrées, et c'est encore en Thanh-hoa que l'on vient quérir bœufs et veaux de boucherie pour l'alimentation de Hanoï, et bêtes de labour pour diverses provinces du Tonkin. Tant va la cruche à l'eau... qu'à la fin, tout au moins, elle s'use !

La cause pourtant la plus belle, comme la plus naturelle et la plus redoutable, de cet appauvrissement inquiétant du cheptel c'est, avant tout, la raréfaction de bons reproducteurs. La belle race bovine, à robe froment, du Thanh-hoa, si vigoureuse (nous avons vous-même employé certains bœufs, plus résistants que des buffles au travail du labour !), race fournissant aux boucheries de Hanoï la viande la plus appréciée, race acclimatée, rustique, source de revenus importants pour la province, race que recherchent les cultivateurs du Tonkin, va-t-elle dégénérer, s'abâtardir ? Nous croyons savoir que le problème préoccupe vivement les services compétents et, en tout premier lieu, notre actif et si averti inspecteur-vétérinaire local, M. Juge. Il est urgent de porter remède, avant qu'elle n'empire, à cette situation. La seule solution efficace, puisqu'il s'agit de revivifier la race bovine autochtone, est, tout en augmentant dans la province le nombre des bons géniteurs, d'améliorer leur qualité par une judicieuse sélection.

[La bouverie modèle de NÔNG-CÔNG]

C'est à quoi s'emploie la bouverie modèle de NÔNG-CÔNG. Ouverte en 1926, et peuplée au début d'une centaine de vaches reproductives, achetées dans la province et réunissant les caractéristiques de la belle race locale du Thanh-hoa, dite « à robe froment », elle vise, par l'élimination des sujets indésirables, à constituer un troupeau bien homogène, susceptible, par cession de reproducteurs racés aux éleveurs et aux colons, de régénérer à la longue la race indigène du pays. Le troupeau, maintenu à 250 têtes environ, est, dès à présent, bien en forme et apte à remplir le but qui a présidé à sa création. De jeunes taurillons de l'établissement ont pu être déjà affectés à la monte administrative de la province. Hélas ! trop de propriétaires et éleveurs, bénéficiaires de cette initiative, semblent se préoccuper beaucoup plus de faire travailler les reproducteurs que de les nourrir.

Il faudrait, de toute nécessité, que les autorités mandarines et communales prissent elles-mêmes à cœur de coopérer au succès de cette entreprise d'amélioration de la race bovine locale, et que les premiers intéressés et bénéficiaires, les éleveurs et cultivateurs, ne marchandassent point leur concours à cette œuvre de régénération, pour laquelle M. Juge se dépense avec une si compétente application et un si constant dévouement !
